

Sambreville, le 08 octobre 2026

LP & Co  
Notaires Associés

Rue du Pont-à-Biesmes 1  
5060 SAMBREVILLE

**Cadre de Vie et  
Habitat/Urbanisme**

**Chef de bureau :**  
**M. BOTHY C.**

**Agent traitant :**  
**Mme RENNA S.**

☎ 071/260.225

cadredeviehabitat  
@commune.  
sambreville.be

*Vos références*

26-00-0786/001 - LH

*Nos références*

SU/CB/SR/2026/0350

*Annexes*

**Date et références à rappeler svp**

**Objet : SAMBREVILLE (ARSIMONT) Rue d'Auvélais 90  
bien cad. Sect. D n°s 751VP0000 et 751WP0000  
Appartenant à**

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande réceptionnée le 15 septembre 2026 il semble apparaître, après repérage et indications sur les plans en notre possession, les renseignements suivants :

➤ **PLAN DE SECTEUR – ZONAGE ATTRIBUE : HABITAT**

➤ Plan d'expropriation

NON

➤ **Plan d'alignement chemin 24 et chemin 25**

**OUI**

➤ Liste de sauvegarde

NON

➤ Périmètre de classement en vertu de la législation sur les monuments et sites

NON

➤ Emprises en sous-sol dans la route pour une canalisation destinée au transport de produits gazeux dans le cadre de la loi du 12 avril 1965

NON

➤ Arrêté d'insalubrité

NON

➤ Charges d'urbanisme imposées lors d'un permis d'urbanisme ou de lotir

NON

➤ Zone ou périmètre soumis au droit de préemption

NON

➤ Taxes locales spécifiques

NON

➤ **Périmètre d'un site classé SEVESO**

**OUI**

➤ Bien dans le périmètre d'un Guide Régional d'Urbanisme au sens de l'article 393 à 405e du, approuvé par arrêté ministériel du 04/11/2003 et publié au Moniteur Belge du 03/12/2003 pour le centre ville de TAMINES

NON

➤ Bien dans le périmètre d'un Guide Régional d'Urbanisme au sens de l'article 393 à 405e, approuvé par arrêté ministériel du 04/12/2003 et publié au Moniteur Belge du 26/01/2004 pour le centre ville d'AUVELAIS

NON

➤ **Présence de puits de mines sur la parcelle D751WP0000**

**OUI**

➤ **Site archéologique**

**OUI**

➤ **Présence potentielle de puits de mines**

**OUI**

➤ Autre renseignement : Néant

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

PAR LE COLLEGE,

**Le Directeur général**

**Le Bourgmestre**

**Xavier GOBBO**

**Olivier BORDON**

## RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES

Maître,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 15 septembre 2026 **relative à un bien sis à SAMBREVILLE (ARSIMONT) Rue d'Auvelais 90, repris en tant que maison unifamiliale et jardin cadastré section D n°s 751VP0000 et 751WP0000 et appartenant à** nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV..99, D.IV.100 et R.IV.105 du Code de Développement Territorial (CoDT).

- Le bien en cause :

**1° est situé à partir de la voirie en zone d'habitat au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté Ministériel du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;**

~~2° est situé dans un schéma d'orientation local n° approuvé par du et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;~~

**Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisme délivré après le 1<sup>er</sup> janvier 1977 ;**

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation délivré après le 1<sup>er</sup> janvier 1977 ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans ;

**Le bien en cause a fait l'objet du permis d'urbanisme suivant délivré après le 1<sup>er</sup> janvier 1977 :**

- **Numéro MI1984/0127 délivré pour la reconstruction d'un mur de soutènement en date du 20/08/1984 à**

~~Le bien en cause a fait l'objet du permis d'urbanisation suivant délivré après le 1<sup>er</sup> janvier 1977 éventuellement périmé :~~

~~portant sur la création de ..... lot(s).~~

~~Le bien en cause a fait l'objet du (des) certificat(s) d'urbanisme n° 1 suivant(s) datant de moins de deux ans :~~

~~Le bien en cause a fait l'objet du (des) certificat(s) d'urbanisme n° 2 suivant(s) datant de moins de deux ans :~~

A SAMBREVILLE, le 8 octobre 2026.

**PAR LE COLLEGE,**

**Le Directeur général**

**Le Bourgmestre**

**Xavier GOBBO**

**Olivier Bordon**